

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 25 Janvier 2018 à 18h30

Etaients présents : MM. BLONDEL, Mme RODRIGUEZ, Mr MALO, Mme GALLAIS, Mr LACHEVRE, Mme TOLLEMER, Mr DUTOT, Mr LECAVELIER DES ETANGS, Mr DECULTOT arrivé à 19h05, Mme ROBIN, Mr AUBLE

Absents excusés : Mmes DURECU, MARTIN, Mr BOURHIS

Absente non excusée : Mme DEMARE

Mme ROBIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ♦ **Syndicat d'eau** : information sur le transfert de cette compétence à la Communauté à partir du 01/01/2018 : désignation d'un représentant de la commune
- ♦ Information sur la découverte de 2 nouveaux indices de cavités
- ♦ **Travaux** :
 - Propriété DECULTOT : aménagement parking
 - Cimetière : pose d'une clôture
 - Entretien et abattage d'arbres
- ♦ **Aire de jeux** : présentation d'un projet et demande de subvention
- ♦ **Pose de STOP** : pointe du Neufbourg et route du Stade
- ♦ **R.P.A** : charges et loyers : nouveaux loyers
- ♦ **Informations diverses** :
 - Presbytère : courrier du propriétaire
 - SDIS : contribution de la commune et coût réserve foncière
 - Avenir maison Lecointre, épicerie, Syndicat
- ♦ **Permis d'aménager** : clos Leconte : coût de la signature de l'architecte, avis sur la réunion avec la CARSAT et le CAUE
- ♦ Questions diverses

♦ **Dissolution du syndicat d'eau et d'assainissement** :

Monsieur le Maire et Président du syndicat, informe les membres du Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral reçu le 2 Janvier 2018 portant fin de compétence au syndicat au 1^{er} Janvier 2018.

Malgré plusieurs interventions, courriers, appels téléphoniques, il nous a été répondu que les statuts avaient été acceptés par les communes et qu'un retour en arrière était impossible. De ce fait, le syndicat est dissous le 1^{er} Janvier 2018, l'interlocuteur pour l'eau et l'assainissement est la Communauté.

Devant cette intransigeance et cette erreur de date non reconnue par la communauté et les services préfectoraux, Monsieur le Maire démissionne de son rôle de délégué titulaire au syndicat et sera remplacé par le suppléant Madame Annie DURECU.

♦ **Indices de cavités** :

Suite aux pluies des dernières semaines 2 affaissements ont fait l'objet de reconnaissance par un bureau d'Etudes, un affaissement à proximité du 870 route de la Grande Chaussée et un autre à proximité du 500 Route du Brûlé.

Les propriétaires immédiats du 870 ont été prévenus

♦ **Réserve incendie :**

Pour information une réserve incendie de 15m³ sans être raccordée au réseau d'eau potable représente un coût de 7.400 € pour répondre à la réglementation.

15 bouches à incendie ou réserves à incendie sont à installer.

♦ **Presbytère :**

Le service des domaines est venu estimer la propriété du presbytère, une visite aura lieu avec le conseil municipal prochainement

♦ **Ecole ancienne mairie :**

La toiture donne des signes de vétusté : faitage arraché, ardoises tombées. Un devis de 19.375 € est présenté. Des subventions sont sollicitées.

♦ **Taxe d'aménagement :**

Des renseignements seront pris pour exempter de la taxe d'aménagement les abris de jardin, vérandas qui sont remplacés par des surfaces identiques. Il est rappelé que la taxe d'aménagement doit être payée par tous. Ce qui veut dire que toute modification doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Il est demandé de signaler ou d'être vigilant sur l'affichage de ces autorisations.

♦ **Containers jaunes :**

Les particuliers doivent prendre des précautions lors des forts coups de vent pour abriter ou poser une pierre sur le container. Ce n'est pas à la Commune de ramasser les déchets.

♦ **Quads :**

La circulation des Quads sur le domaine public non prévu à cet effet est interdit surtout en période humide

♦ **Villages seniors :**

Suite à la réunion avec la Carsat et le CAUE qui a été très instructive, il est demandé de poursuivre cette réflexion.

♦ **Parking DECULTOT :**

Un projet de création de 8 places de parking est présenté. Le coût de cet aménagement est de 30.000 €. Le passage piétons proposé en limite de la voie communale serait plus judicieux d'être en limite de la propriété de façon à protéger les piétons. Il serait souhaitable de relier ce parking à celui de la mairie, un contact est pris avec le propriétaire de ce terrain.

♦ **Cimetière :**

Après les travaux d'arrachage de la haie, la plantation de hêtres riches est commencée, une clôture comme le règlement des cimetières l'oblige sera posée pour un coût de 4.350 € HT

♦ **Espaces verts :**

- des travaux d'égagement et d'abattage d'arbres auront lieu au Clos GEULIN
- des travaux d'entretien, taille de haies, entretien clos de la prairie seront confiés à l'entreprise DUPRÉ en remplacement du départ de Gaëtan. Cette solution de contrat avec une entreprise privée est privilégiée à l'embauche d'un salarié.

♦ **Aire de jeux :**

L'aménagement du terrain LECOMTE prévoit une aire de jeux pour les maternelles, les primaires et adolescents. Des devis sont en cours, des subventions seront sollicitées auprès du

Département et de l'Etat.

♦ **Stop :**

- A la pointe du Neufbourg, il est décidé d'installer un panneau stop sur la Route de la Crique à l'intersection avec la voie du clos de la prairie.

- Au carrefour du chemin du stade et route de Chaumont, 2 panneaux stop seront posés un au chemin du stade et l'autre route de Chaumont.

♦ **Contribution SDIS :**

Le Service Départemental Incendie Secours a fixé à 17.639 € la contribution de la Commune soit 17 € par habitant.

BLONDEL André-Pierre

MALO Philippe

DUTOT Pierre

ROBIN Carole

GALLAIS Béatrice

LACHEVRE Alain

TOLLEMER Anne-Marie

AUBLÉ Jacques

RODRIGUEZ Dominique

DECULTOT Antoine

LECAVELIER Raphaël

Absents excusés : Mme MARTIN Muriel et DURECU Annie, Mr BOURHIS Alain,

Absentes non excusée : Mme DEMARE Olivia